

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

<u>Honoraires à la charge du propriétaire :</u> (sur la base du total des encaissements mensuels)	HT	TTC*
Honoraires de gestion courante	6 %	7,2 %
Supplément pour dépôt de garantie reversé au propriétaire	1 %	1,2 %
Honoraires sur garantie de loyers impayés (facultatif)	2,25 %	2,7 %
Etablissement des éléments de déclaration de revenus fonciers	58.33 €	70 €
Déclaration de TVA (à l'unité)	25 €	30 €
Honoraires de vacation (taux horaire)	50 €	60 €
Honoraires pour établissement d'inventaire	80 €	96 €
Frais postaux		au réel

Honoraires à la charge du locataire :

Traitements de loyer impayé :	1 ^{ère} relance	10 €	12 €
	.2 ^{ème} relance	30 €	36 €
	.envoi dossier à l'huissier	100 €	120 €
Frais pour chèque ou prélèvement impayé		30 €	36 €
Avenant au bail (changement de co-locataire)		100 €	120 €
Attestation CAF		10 €	12 €
Frais postaux			au réel

HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires à la charge du propriétaire :

Honoraires d'entremise et de négociation	50 €	60 €
Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail		
- Zone tendue		10,09€ TTC/m ²
- Zone non tendue		8,07 € TTC/m ²
Honoraires d'état des lieux		3,03 € TTC/m ²

Pour les annexes seules (parking, cellier, garage...) : honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et d'état des lieux : **1 mois de loyer hors charges**

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et rédaction du bail		
- Zone tendue		10,09€ TTC/m ²
- Zone non tendue		8 ,07€ TTC/m ²
Honoraires d'état des lieux		3 ,03€ TTC/m ²

Pour les annexes seules (parking, cellier, garage...) : honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et d'état des lieux : **1 mois de loyer hors charges**

*Selon le taux de TVA en vigueur de 20%

Tarifs au 01/01/2026

Syndic – Gestion locative – Location – Vente